

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 16/10/2020

SLOW

ID : 003-250300217-20201012-AG_DEL201012_02-DE



RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Sommaire

PARTIE A : BILAN 2018 – 2019	3
1. EVOLUTION DE LA SPL	3
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
3. CAPITAL SOCIAL	4
4. REGISTRE DU COMMERCE	4
5. GOUVERNANCE DE LA SPL	5
6. ACCOMPAGNEMENT DE LA SPL	5
A) EXPERT-COMPTABLE.....	5
B) COMMISSAIRE AUX COMPTES	5
C) ASPECTS JURIDIQUES	6
D) ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES.....	6
7. SIGNATURE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES	6
8. PERSONNEL	6
9. PROJET DE CENTRE DE TRI	6
A) L'ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE	7
B) LE MARCHÉ DE CONCEPTION, RÉALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI	7
C) LES AUTRES PRESTATAIRES	8
D) LES AIDES	8
10. COMMUNICATION DEPARTEMENTALE	9
11. BILAN FINANCIER	10
PARTIE B : PERSPECTIVES 2019 – 2020	11
1. ACTIONNAIRES	11
2. PROJET DE CENTRE DE TRI	11

PARTIE A : Bilan 2018 – 2019

1. Evolution de la SPL

La SPL ALLIER TRI a été créée le 28 avril 2016 : il s'agit d'une société anonyme disposant de 5 000 actions de 100 euros chacune.

Après l'adoption par les premiers actionnaires par les statuts, une modification du capital social a été constatée au 1^{er} janvier 2017, relative à la fusion du SMIRTOM du Val de Cher et le SICTOM de la Région Montluçonnaise, décidée par arrêté préfectoral.

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier a laissé place à Vichy Communauté au 1^{er} janvier 2017.

La nouvelle répartition des actions est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions
Vichy Communauté	696
SICTOM Cérilly	144
SICTOM Nord Allier	1 174
SICTOM Région Montluçonnaise	1 542
SICTOM Sud Allier	1 378
SIROM Lurcy Lévis	66

Le Président du Conseil d'administration est le SICTOM Nord Allier pour 3 ans à compter du 28 avril 2016, représenté par Didier PINET.

Le directeur de la SPL est le directeur du SICTOM Région Montluçonnaise pour 2 ans à compter du 22 juillet 2016 (date d'approbation du K bis), représenté par Rémi BOROWIAK. Il était prévu que la direction passe ensuite à la direction du SICTOM Sud Allier. Cependant, le directeur Cyril VALERO a laissé ses fonctions à Sylvie THEVENIOT. Cette évolution était difficile en même temps que la direction de la SPL. Aussi a-t-il été décidé de nommer Jackie RENAUD directrice de la SPL à compter du 23 juillet 2018, pour une durée de 4 années, renouvelable.

2. Le conseil d'administration

Suite à la réforme relative à la loi NOTRE, les territoires des actionnaires ont pu évoluer légèrement. Par contre, de nouvelles désignations au sein des assemblées des actionnaires ont pu modifier les représentants de chaque actionnaire.

Les 18 administrateurs siégeant au sein du conseil d'administration depuis le 31/08/2017 sont :

Actionnaires	Administrateurs
Vichy Communauté	CORNE Annie GONZALES Franck VOITELLIER Evelyne
SICTOM Cérilly	Bernard TIGE
SICTOM Nord Allier	Guillaume MARGELIDON Jean-Pierre METHENIER Jean-Luc MOSNIER Didier PINET
SICTOM Région Montluçonnaise	Philippe AMIZET Jean-Luc BERNARD Alain CHANIER Bernard CONTAMINE Jean-Pierre MOMCILOVIC
SICTOM Sud Allier	André BIDAUD Pierre COURTADON François DARD Claire MATHIEU PORTEJOIE
SIROM Lurcy Lévis	Didier FREMILLON

Sur l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois :

- ✓ 5 juillet 2018 : choix relatifs à la gouvernance,
- ✓ 13 septembre 2018 : approbation des comptes,
- ✓ 11 avril 2019 : information sur le rachat du prestataire et reprise matières.

3. Capital social

Le capital social de la SPL a été fixé à 500 000€, réparti en 5 000 actions de 100€ chacune.

Il n'a pas évolué au cours de l'année.

4. Registre du commerce

ALLIER TRI est enregistrée au registre du commerce des sociétés (RCS) de Cusset depuis le 22 juillet 2016 sous le numéro SIREN 821 230 406, pour un début d'activité au 28/04/2016.

Le siège social est situé RD779 – Prends-y-garde – 03230 CHEZY.

5. Gouvernance de la SPL

La présidence du conseil d'administration est assurée par le SICTOM Nord Allier, représenté par Didier PINET.

La direction de la société a évolué le 23 juillet 2018 : assurée par Rémi BOROWIAK jusqu'au 22 juillet 2018, c'est Jackie RENAUD qui assure maintenant ces fonctions.

Sur proposition du président, 5 vice-présidents ont été désignés :

- Pierre COURTADON,
- Jean-Pierre MOMCILOVIC,
- Franck GONZALES,
- Bernard TIGE,
- Didier FREMILLON,

Sur proposition du directeur, le conseil d'administration du 5 juillet 2018 a désigné ou confirmé 4 directeurs délégués, pour une durée de 2 ans :

- Rémi BOROWIAK,
- Thierry GAUDET,
- Christine MORIN,
- Sylvie THEVENIOT.

Sur l'exercice 2018-2019, le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération qui s'élève à 1 082 € (net) ou 1 696 € (brut).

6. Accompagnement de la SPL

a) Expert-comptable

ALLIER TRI a choisi le cabinet ORECA (situé à Moulins) pour la mission d'expert-comptable.

Au-delà de l'aspect purement comptable, le cabinet accompagne aussi la société sur le plan social (établissement des fiches de paye, déclarations, ...).

b) Commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est assurée par Isabelle LEPRINCE du cabinet KPMG, situé à Clermont Ferrand.

c) Aspects juridiques

L'accompagnement juridique est assuré par le cabinet LEGALYS Conseil, représenté par Me SOULIER Laure.

d) Etablissements bancaires

Le Crédit Agricole a été choisi pour être le premier établissement bancaire. En avril 2018, un 2^{ème} établissement bancaire a été retenu : il s'agit de la Caisse d'Epargne.

7. Signature de conventions réglementées

La SPL ALLIER TRI a signé des contrats avec chacun de ses actionnaires, par ailleurs clients du futur centre de tri. Ces contrats ont été approuvés au conseil d'administration du 25 janvier 2018. Les contrats ont été signés aux dates suivantes :

- Concession de services avec le SICTOM Nord Allier : 05/03/2018,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Région Montluçonnaise : 28/02/18
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Sud Allier : 23/03/18
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM de Cérilly : 04/04/18
- Contrat de prestation de service avec Vichy Communauté : 18/04/18.

Ces contrats ont une durée de 25 ans à compter de la signature.

8. Personnel

La SPL ALLIER TRI dispose d'une seule personne à plein temps, Madame RENAUD, directrice générale.

9. Projet de centre de tri

L'objet social de la SPL ALLIER TRI est la création et l'exploitation d'un centre de tri.

Dans sa délibération du 9 juin 2016, le conseil d'administration a validé, pour la réalisation du centre de tri, de passer par un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri avec 2 variantes à l'initiative de l'acheteur (tri poussé des emballages plastiques en 3 résines et tri poussé des fibreux en 3 fractions).

L'exercice 2018/2019 a vu la construction du centre de tri, suite à la validation du permis de construire le 8 mars 2018, ainsi que les premiers essais (à vide et en charge) en mars et avril 2019.

a) L'assistant au maître d'ouvrage

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a poursuivi son action.

Sur l'exercice 2018-2019, 33 497.07 € HT ont été réglés à GIRUS GE, contre 34 429.19€ sur l'exercice précédent.

b) Le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri

Suite à la consultation lancée en mai 2016 pour le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri, le groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ a été retenu lors du conseil d'administration du 24 avril 2017.

Après l'information aux candidats non retenus, la mise au point du marché, le marché avec le groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ a été signé le 23 juin 2017, pour un montant global de 22 891 381 €, réparti en 12 128 582.95 € d'investissement et 10 762 798.66 € d'exploitation pour une durée maximale de 8 ans.

Le début des prestations a été notifié au 17 juillet 2017 par ordre de service.

Le permis de construire a été délivré le 8 mars 2018.

Le 8 décembre 2018, l'arrêté préfectoral complémentaire a été signé par la Préfète, autorisation l'exploitation du centre de tri pour un tonnage maximum de 20 000 tonnes par an.

Les travaux préparatoires ont débuté fin février 2018. Ont suivi les travaux de terrassements et fondations, puis la construction des murs, le dallage. Le montage du process a débuté mi janvier 2019 pour s'achever mi-mars 2019. Les travaux se sont ensuite poursuivis dans les locaux existants alors que le centre de tri fonctionnait. Les travaux ont nécessité uniquement l'arrêt d'une demi-journée du centre de tri.

Cette phase de travaux a été suivie des essais à vide à compter du 18 mars 2019. Les premières tonnes sont entrées le 25 mars 2019 pour réaliser les essais à vide puis les essais en débit nominal. Le fonctionnement du centre de tri avec les tonnages de 3 collectivités sur 5 s'est poursuivi jusqu'au 30 avril 2019. Le 1^{er} mai l'ensemble des collectivités actionnaires de la SPL ont apporté leur tonnage de collecte sélective au centre de tri.

Sur l'exercice 2018/2019, les sommes suivantes ont été réglées au groupement :

- Situation 5 au 31/05/2018 : 664 575.02 € HT€ HT
- Situation 6 au 30/06/2018 : 432 433.67 € HT
- Situation 7 au 31/07/2018 : 445 748.69 € HT
- Situation 8 au 31/08/2018 : 98 888.64 € HT
- Situation 9 au 30/09/2018 : 504 645.43 € HT
- Situation 10 au 31/10/2018 : 451 265.10 € HT
- Situation 11 au 30/11/2018 : 390 311.05 € HT
- Situation 12 au 31/12/2018 : 760 239.88 € HT
- Situation 13 au 31/01/2019 : 987 003.10 € HT
- Situation 14 au 28/02/2019 : 1 093 377.18 € HT
- Situation 15 au 31/03/2019 : 1 236 926.76 € HT
- Situation 16 au 30/04/2019 : 702 574.23 € HT3

Soit un montant total de 7 767 988.75 € HT.

c) Les autres prestataires

D'autres prestataires interviennent dans le cadre de l'opération du centre de tri :

- ✓ Le coordonnateur SPS¹

CREA SYNERGIE intervient en tant que coordonnateur SPS.

Sur l'exercice 2018/2019, 3 822.70 € HT lui ont été réglés.

- ✓ Le contrôleur technique

APAVE est le contrôleur technique.

Sur l'exercice 2018/2019, 7 226€ HT lui ont été réglés.

d) Les aides

Le projet de centre de tri bénéficie des subventions suivantes :

- ✓ 2 M€ de l'ADEME (dont 300 000€ d'avance versés sur l'exercice 2016-2017),
- ✓ 100 000€ du département de l'Allier,
- ✓ 800 000€ de l'éco-organisme ECOFOLIO,
- ✓ 2 M€ de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES.

Sur l'exercice 2018/2019, 500 000 € ont été demandés à l'ADEME.

¹ Coordonnateur SPS : coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

10. Début d'exploitation du centre de tri

Suite à la construction du centre de tri et au montage du process, les premiers essais ont commencé le 18 mars 2019. D'abord à vide, puis en charge à compter du 25 mars 2019 et en essai nominal.

Aussi, des tonnages ont été accueillis au centre de tri entre le 25 mars 2019 et le 30 avril 2019 :

Multi matériaux	1 083.7 tonnes
Cartons	77.62 tonnes

Les cartons ont tous été apportés par le SICTOM Nord Allier, alors que la collecte sélective a été apportée par trois collectivités :

SICTOM de Cérilly	29.24 tonnes
SICTOM Nord Allier	417.66 tonnes
SICTOM Région Montluçonnaise	636.80 tonnes

11. Communication départementale

Afin de préparer la simplification du geste de tri au niveau départemental, une communication départementale a été prévue.

Un groupe de travail a été mis en place constitué d'un représentant par collectivité et la SPL.

Ce groupe de travail s'est appuyé sur l'agence C-Toucom pour développer des visuels communs sur l'ensemble du département.

L'agence C-Toucom a été rémunérée pour avoir créé un visuel, un slogan « 100% des emballages et des papiers se trient » puis mis en forme un mémo-tri, des affiches, autocollants, dossier de presse à un montant de 3 930 € HT.

Par ailleurs, un partenariat avec l'université de Vichy a été mis en place dans le cadre d'un tutorat : 3 jeunes ont travaillé avec nous à l'élaboration de spots publicitaires diffusés sur les réseaux sociaux et dans quelques salles de cinémas du département.

La diffusion du mémo tri a été assurée par 2 biais :

- Encarté dans le Reflet d'Allier,
- Envoyé à chaque foyer via la Poste pour un montant de 47 757.31€.

Les coûts de distribution et de conception ont été refacturés aux collectivités par ALLIER TRI sur l'exercice 2019-2020.

12. Bilan financier

Conformément au bilan financier de l'exercice comptable 2018-2019, la société présente un résultat net comptable de – 48 013 €.

La synthèse du bilan financier est jointe en annexe au présent document.

PARTIE B : Perspectives 2019 – 2020

1. Actionnaires

Le SIROM de Lurcy-Lévis sera dissous : les 66 actions sont réparties à hauteur de 77.6% pour le SICTOM Nord Allier et 22.4% pour le SICTOM de Cérilly, présentant la nouvelle répartition :

Répartition des actions	Actions
SICTOM NORD ALLIER	1 226
SICTOM SUD ALLIER	1 378
SICTOM Région Montluçonnaise	1 542
VICHY COMMUNAUTE	696
SICTOM CERILLY	158
TOTAL	5 000

Les modifications induites au niveau de la représentativité au sein du conseil d'administration ont été présentées en conseil d'administration :

Administrateurs	Nombre de sièges
SICTOM de Cérilly	1
SICTOM Nord Allier	4
SICTOM Région Montluçonnaise	5
SICTOM Sud Allier	5
Vichy Communauté	3

La présidence va tourner : Monsieur PINET atteint les 3 années de présidence. Le président du SICTOM de la Région Montluçonnaise prendra le relais.

2. Projet de centre de tri

Après les essais au fonctionnement nominal, la mise en service industrielle va débuter au 1^{er} mai 2019. Au cours de la période, des essais de performance seront déclenchés pour vérifier le respect du cahier des charges et permettre la réception du centre de tri.

ANNEXES

Annexe 1 : résumé du bilan comptable 2018-2019

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 16/10/2020

SLOW

ID : 003-250300217-20201012-AG_DEL201012_02-DE



RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Sommaire

PARTIE A : BILAN 2019 – 2020	3
1. EVOLUTION DE LA SPL	3
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
3. CAPITAL SOCIAL	4
4. REGISTRE DU COMMERCE	4
5. GOUVERNANCE DE LA SPL	5
6. ACCOMPAGNEMENT DE LA SPL	5
A) EXPERT-COMPTABLE.....	5
B) COMMISSAIRE AUX COMPTES	5
C) ASPECTS JURIDIQUES	6
D) ETABLISSEMENTS BANCAIRES.....	6
7. SIGNATURE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES	6
8. PERSONNEL	6
9. PROJET DE CENTRE DE TRI	6
A) L'ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE	7
B) LE MARCHÉ DE CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI	7
C) LES AUTRES PRESTATAIRES	8
D) LES AIDES	8
10. EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI	9
A) LES TONNAGES ENTRANTS.....	9
B) LES TONNAGES SORTANTS.....	10
C) LES VENTES MATIERES.....	10
D) LES REFUS DE TRI	11
E) LES RECETTES DES COLLECTIVITES	12
11. BILAN FINANCIER	13
PARTIE B : PERSPECTIVES 2020 – 2021	14
1. ACTIONNAIRES	14
2. CENTRE DE TRI	14

PARTIE A : Bilan 2019 – 2020

1. Evolution de la SPL

La SPL ALLIER TRI a été créée le 28 avril 2016 : il s'agit d'une société anonyme disposant de 5 000 actions de 100 euros chacune.

Après l'adoption par les premiers actionnaires par les statuts, une modification du capital social a été constatée au 1^{er} janvier 2017, relative à la fusion du SMIRTOM du Val de Cher et le SICTOM de la Région Montluçonnaise, décidée par arrêté préfectoral.

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier a laissé place à Vichy Communauté au 1^{er} janvier 2017.

Le SIROM de Lury Lévis a été dissous par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019. Ses actions ont été réparties entre le SICTOM Nord Allier (77.6%) et le SICTOM de Cérilly (22.4%).

La nouvelle répartition des actions est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions
Vichy Communauté	696
SICTOM Cérilly	158
SICTOM Nord Allier	1 226
SICTOM Région Montluçonnaise	1 542
SICTOM Sud Allier	1 378

Le conseil d'administration du 12 septembre 2019 a élu un nouveau président, conformément aux statuts: Monsieur MOMCILOVIC a été élu en qualité de président du SICTOM de la Région Montluçonnaise pour une durée de 2 ans.

Ce même conseil d'administration a renouvelé sa confiance en la directrice générale, Jackie RENAUD et aux 4 directeurs délégués (Rémi BOROWIAK, Thierry GAUDET, Christine MORIN et Sylvie THEVENIOT).

2. Le conseil d'administration

Suite à la réforme relative à la loi NOTRE, les territoires des actionnaires ont pu évoluer légèrement. Par contre, de nouvelles désignations au sein des assemblées des actionnaires ont pu modifier les représentants de chaque actionnaire.

Les 18 administrateurs siégeant au sein du conseil d'administration sur l'exercice 2019/2020 sont :

Actionnaires	Administrateurs
--------------	-----------------

Vichy Communauté	CORNE Annie GONZALES Franck VOITELLIER Evelyne
SICTOM Cérilly	Bernard TIGE
SICTOM Nord Allier	Guillaume MARGELIDON Jean-Pierre METHENIER Jean-Luc MOSNIER Didier PINET
SICTOM Région Montluçonnaise	Philippe AMIZET Jean-Luc BERNARD Alain CHANIER Bernard CONTAMINE Jean-Pierre MOMCILOVIC
SICTOM Sud Allier	Jacques BLETTERY André BIDAUD Pierre COURTADON François DARD Claire MATHIEU PORTEJOIE

Sur l'exercice 2019-2020, le conseil d'administration s'est réuni 2 fois :

- ✓ 12 septembre 2019 : approbation des comptes,
- ✓ 27 janvier 2020 : premiers éléments de fonctionnement du centre de tri.

3. Capital social

Le capital social de la SPL a été fixé à 500 000€, réparti en 5 000 actions de 100€ chacune.

Il n'a pas évolué au cours de l'année.

4. Registre du commerce

ALLIER TRI est enregistrée au registre du commerce des sociétés (RCS) de Cusset depuis le 22 juillet 2016 sous le numéro SIREN 821 230 406, pour un début d'activité au 28/04/2016.

Le siège social est situé RD779 – Prends-y-garde – 03230 CHEZY.

5. Gouvernance de la SPL

La présidence du conseil d'administration est assurée par le SICTOM de la Région Montluçonnaise, représenté par Jean-Pierre MOMCILOVIC depuis le 12 septembre 2019. Auparavant, c'était le président du SICTOM Nord Allier, Didier OINET, qui assurait cette fonction.

La direction de la société est assurée par Jackie RENAUD.

Sur proposition du président, 4 vice-présidents ont été désignés :

- Pierre COURTADON,
- Didier PINET,
- Franck GONZALES,
- Bernard TIGE.

Sur proposition du directeur, 4 directeurs délégués assistent la directrice générale :

- Rémi BOROWIAK,
- Thierry GAUDET,
- Christine MORIN,
- Sylvie THEVENIOT.

Du 1^{er} mai au 12 septembre 2019, le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération qui s'élève à 477.84 € (net) ou 702 € (brut). Depuis le 12 septembre 2019, le président du Conseil d'Administration a reçu 790.87€ de défraiements.

6. Accompagnement de la SPL

a) Expert-comptable

ALLIER TRI a choisi le cabinet ORECA (situé à Moulins) pour la mission d'expert-comptable.

Au-delà de l'aspect purement comptable, le cabinet accompagne aussi la société sur le plan social (établissement des fiches de paye, déclarations, ...).

b) Commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est assurée par Isabelle LEPRINCE du cabinet KPMG, situé à Clermont Ferrand.

c) Aspects juridiques

L'accompagnement juridique est assuré par le cabinet LEGALYS Conseil, représenté par Me SOULIER Laure.

d) Etablissements bancaires

Le Crédit Agricole a été choisi pour être le premier établissement bancaire. En avril 2018, un 2^{ème} établissement bancaire a été retenu : il s'agit de la Caisse d'Epargne.

7. Signature de conventions réglementées

La SPL ALLIER TRI a signé des contrats avec chacun de ses actionnaires, par ailleurs clients du futur centre de tri. Ces contrats ont été approuvés au conseil d'administration du 25 janvier 2018. Les contrats ont été signés aux dates suivantes :

- Concession de services avec le SICTOM Nord Allier : 05/03/2018,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Région Montluçonnaise : 28/02/18
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Sud Allier : 23/03/18
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM de Cérilly : 04/04/18
- Contrat de prestation de service avec Vichy Communauté : 18/04/18.

Ces contrats ont une durée de 25 ans à compter de la signature.

8. Personnel

La SPL ALLIER TRI dispose d'une seule personne à plein temps, Madame RENAUD, directrice générale.

9. Projet de centre de tri

L'objet social de la SPL ALLIER TRI est la création et l'exploitation d'un centre de tri.

Dans sa délibération du 9 juin 2016, le conseil d'administration a validé, pour la réalisation du centre de tri, de passer par un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri avec 2 variantes à l'initiative de l'acheteur (tri poussé des emballages plastiques en 3 résines et tri poussé des fibreux en 3 fractions).

L'exercice 2019/2020 a vu la fin des travaux et notamment les locaux sociaux, la mise en service industrielle et les essais de performance.

a) L'assistant au maître d'ouvrage

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a poursuivi son action.

Sur l'exercice 2019-2020, 22 279.99 € HT ont été réglés à GIRUS GE ou ELCIMAI (GIRUS ayant été racheté par ELCIMAI), contre 33 497.07€ sur l'exercice précédent.

b) Le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri

Suite à la consultation lancée en mai 2016 pour le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri, le groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ a été retenu lors du conseil d'administration du 24 avril 2017.

Après l'information aux candidats non retenus, la mise au point du marché, le marché avec le groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ a été signé le 23 juin 2017, pour un montant global de 22 891 381 €, réparti en 12 128 582.95 € d'investissement et 10 762 798.66 € d'exploitation pour une durée maximale de 8 ans.

Le début des prestations a été notifié au 17 juillet 2017 par ordre de service.

Le 1^{er} mai 2019 a marqué un tournant important pour le centre de tri et le département de l'Allier puisque c'est ce jour que tous les déchets de la collecte sélective ont été apportés au centre de tri et cela correspond au jour où la simplification du geste de tri a été opérationnelle sur l'ensemble du département.

Sur l'exercice 2019/2020, les sommes suivantes ont été réglées au groupement. Ces sommes comprennent 905 270.01€ d'essais et de mise en service industrielle.

- Situation 17 au 31/05/2019 : 1 056 763.77 € HT€ HT
- Situation 18 au 30/06/2019 : 460 525.29 € HT
- Situation 19 au 31/07/2019 : 337 916.35 € HT
- Situation 20 au 31/08/2019 : 181 753.14 € HT
- Situation 21 au 30/09/2019 : 82 178.67 € HT
- Situation 22 au 31/10/2019 : 76 209.76 € HT
- Situation 23 au 30/11/2019 : 115 872.47 € HT
- Situation 24 au 31/12/2019 : 929 995.41 € HT
- Situation 25 au 31/01/2020 : 177 313.58 € HT

- Situation 26 au 28/02/2020 : 406 750.93 € HT

Soit un montant total de 3 825 279.37 € HT.

Le 6 mai 2020, le centre de tri est entré en mise en service industrielle, pour une durée initiale de 6 mois. Cependant, les premiers essais de performance réalisés en octobre 2020 ainsi qu'un doute sur les murs coupe feu n'ont pas permis de valider la mise en service industrielle. Il a donc été décidé de prolonger la durée de cette MSI, pour une durée de 6 mois conformément au marché. Cependant, nous avons convenu de lever la MSI dès lors que toutes les conditions permettraient de la lever.

Pour le sujet des murs, après des réunions et des échanges entre techniciens, le contrôleur technique a conclu que les murs respectaient bien le degré coupe-feu demandé au marché (2 heures).

Après les premiers essais de performance, de nouveaux réglages du process ont permis d'atteindre les performances attendues.

La mise en service industrielle a donc pu être levée et le centre de tri a été réceptionné le 28 février 2020. La phase exploitation a ainsi pu débuter le 1^{er} mars 2020 pour une durée initiale de 6 années.

c) Les autres prestataires

D'autres prestataires interviennent dans le cadre de l'opération du centre de tri :

- ✓ Le coordonnateur SPS¹

CREA SYNERGIE intervient en tant que coordonnateur SPS.

Sur l'exercice 2019/2020, 7 099.30 € HT lui ont été réglés.

- ✓ Le contrôleur technique

APAVE est le contrôleur technique.

Sur l'exercice 2019/2020, 10 869 € HT lui ont été réglés.

d) Les aides

Le projet de centre de tri bénéficie des subventions suivantes :

- ✓ 2 M€ de l'ADEME (dont 300 000€ d'avance versés sur l'exercice 2016-2017),
- ✓ 100 000€ du département de l'Allier,
- ✓ 800 000€ de l'éco-organisme ECOFOLIO,
- ✓ 2 M€ de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES.

¹ Coordonnateur SPS : coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

Sur l'exercice 2019/2020, 800 000 € ont été versés par CITEO (part Ecofolio), le solde de la subvention du département a été versé (75 000€) et l'ADEME a versé un acompte de 800 000 €.

10. Exploitation du centre de tri

La mise en service industrielle a débuté le 6 mai 2020. Cependant, l'ensemble des collectivités apportent sa collecte sélective au centre de tri depuis le 1^{er} mai 2020.

a) Les tonnages entrants

Du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, 20 868.82 tonnes de collecte sélective sont entrées au centre de tri (dont 14 027.75 avant le 31/12/2019).

Ces tonnages se répartissent mensuellement ainsi :

Collecte sélective	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	TOTAL
SICTOM Cérilly	58,98	57,38	75,36	77,44	67,42	71,7	57,14	72,56	537,98
SICTOM Nord Allier	395,68	331,36	418,32	352,1	355,34	436,46	348,86	391,83	3029,95
SICTOM Sud Allier	533,54	475,78	545,56	507,16	497,28	548,94	444,84	506,34	4059,44
SICTOM Région Montluçonnaise	522,3	527,06	621,82	556,98	573,2	611,18	536,94	581,08	4530,56
Vichy Communauté	206,28	200,46	237,88	251,56	234,52	271,42	206,78	260,92	1869,82
TOTAL	1716,78	1592,04	1898,94	1745,24	1727,76	1939,7	1594,56	1812,73	14027,75

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	TOTAL
SICTOM Cérilly	69,62	56,28	64,52	54,46	244,88
SICTOM Nord Allier	416,18	349,67	335,74	314,72	1416,31
SICTOM Sud Allier	567,98	441,04	532,32	479,31	2020,65
SICTOM Région Montluçonnaise	641,23	480,4	562,3	510,44	2194,37
Vichy Communauté	281,06	235,08	250,44	198,28	964,86
TOTAL	1976,07	1562,47	1745,32	1557,2	6841,07

Pour les cartons, seules 2 collectivités transitent par le centre de tri : le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier. Le tonnage du premier s'élève à 687.44 tonnes. Pour le second, le tonnage est de 509.46 tonnes.

Le traitement de ces apports représente un coût global de 1 150 733.61 € HT, dont 905 270€ pendant la phase MSI et 245 463.61 € hors MSI. En négligeant les tonnages des cartons le coût réglé à l'exploitant

à la tonne s'élève à 55.14€ la tonne. Ce coût est hors investissement. Cependant, on note une différence conséquente entre phase de MSI (51.54 €/tonne) et phase exploitation (74.33€/tonne).

b) Les tonnages sortants

Les tonnages entrants au centre de tri sont destinés au recyclage ou à défaut à la valorisation énergétique. Sont sortis sur cette année 21 739.09 tonnes, répartis ainsi :

Expéditions	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	TOTAL
Mix fibreux	921,94	960,1	1448,6	1066,8	1063,74	1122,5	1041,34	716,6	1041,58	1165,9	1546,49	891,88	12987,47
Mix plastique	90,04	165,12	157,92	242,26	294,04	173,26	182,8	199,62	181,78	161,62	201,02	135,48	2184,96
Acier	55,38	28,9	53,38	24,06	138,12	81,62	77,86	54,98	55,9	51,38	54	101,54	777,12
Aluminium	0	0	19,26	0	18,46	0	0	22,12		24,08			83,92
ELA		21,46	20,18	20,78			29,16	21,24	42,52		19,6	41,34	216,28
Cartons	184,94	121,12	227,66	323,92	334,62	249,46	200,64	269,02	147,54	241,1	404,5	163,44	2867,96
Films		18,68	22,3	23,94	41,2	20,36	22,28	21,38	43,06	19,74	23,98	47,84	304,76
Total refus	122,2	133,68	188,96	155,4	161,68	188,36	182,82	206,48	229,42	209,48	252,78	285,36	2316,62
Total expédié	1 374,50	1 449,06	2 138,26	1 857,16	2 051,86	1 835,56	1 736,90	1 511,44	1 741,80	1 873,30	2 502,37	1 666,88	21739,09

Le mix fibreux correspond au mélange papier cartons. Il représente 60% des apports globaux sur le centre de tri. Les cartons représentent quant à eux 13%. Puis viennent les refus de tri (10.5%) et le mix plastique (10%).

Conformément aux contrats passés avec les collectivités, la SPL doit percevoir les recettes des ventes. Cela a été le cas pour le mix fibreux et les cartons. Le mix plastique a un coût de reprise à 0€.

Le coût de transport et traitement des refus de tri est supporté par ALLIER TRI et est refacturé selon les conditions des contrats.

c) Les ventes matières

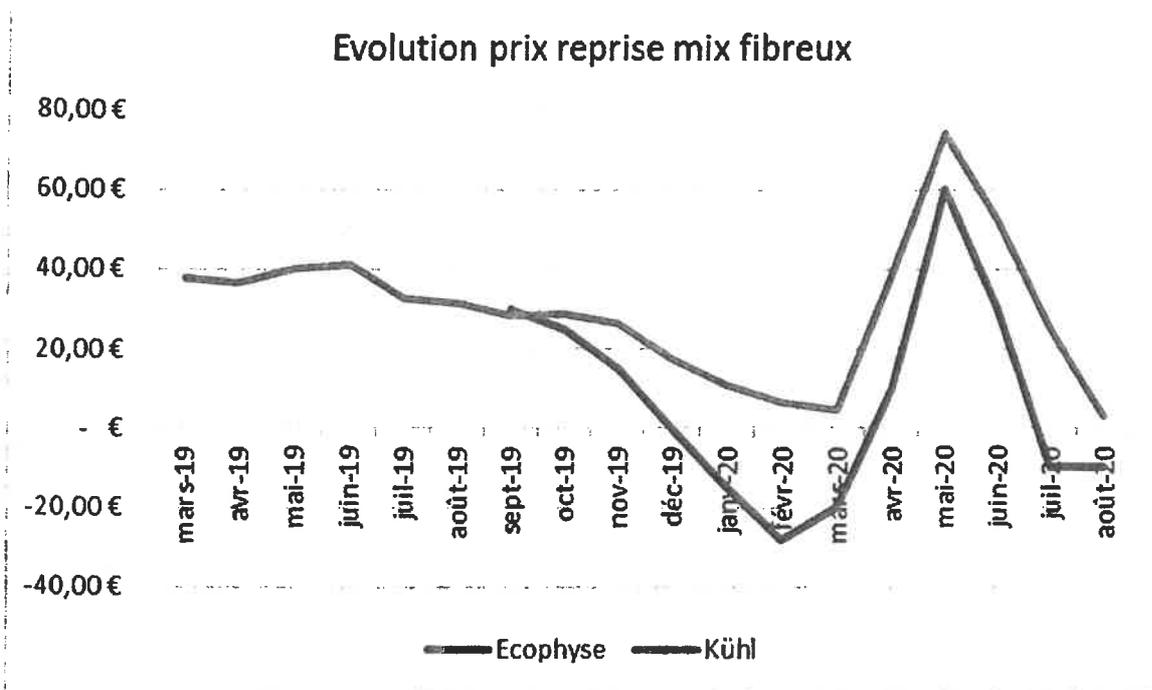
Ce paragraphe est consacré au mix fibreux et aux cartons, qui représente 82% des matières à reprendre.

L'année 2019/2020 a été compliquée en termes de ventes matières. Ainsi, la demande a fortement chuté et les cours ont plongé, provoquant même des coûts de vente négatifs. Le contexte particulièrement morose est lié au contexte international : la Chine et d'autres pays ont fermé brutalement leurs frontières à l'apport de déchets provenant d'Europe, ce qui a déstabilisé le marché.

La situation a été particulièrement critique fin 2019 et début 2020, avec la fermeture pour 2 à 3 semaines des usines papetières : le centre de tri s'est trouvé saturé de balles produites et non expédiées. Au 31/12/2019, plus de 1000 balles étaient stockées au centre de tri.

Au démarrage du centre de tri, ALLIER TRI a passé un contrat de reprise avec ROLF KÜHL pour le mix fibreux. Compte tenu des tonnages en jeu, il a été décidé de trouver d'autres repreneurs, que sont Ecophyse et Calypso.

Le graphique ci-après présente l'évolution des coûts de reprise connus :



Le tableau présente les montants de reprise perçus par ALLIER TRI. Au global, ALLIER TRI a perçu 396 230.18€ HT de recettes matières pour un total de 12 987 tonnes de mix fibreux et 2 868 tonnes de cartons expédiées chez le recycleur.

Mois	Total reprise
mai-19	49 754,32 €
juin-19	51 063,98 €
juil-19	61 415,45 €
août-19	55 163,86 €
sept-19	54 415,81 €
oct-19	48 132,67 €
nov-19	30 259,71 €
déc-19	16 975,50 €
janv-20	7 979,31 €
févr-20	- 401,49 €
mars-20	- 9 591,41 €
avr-20	31 063,29 €

Mais on se rend compte que certains mois, la recette attendue est devenue une dépense.

d) Les refus de tri

En un an, 2 316 tonnes de refus de tri ont été transportées et traitées. Cela représente 11% des entrants au centre de tri. La proportion est relativement faible eu égard au niveau national. Cependant ces

tonnages représentent un coût pour les collectivités : celui du tri cumulé à celui du transport et du traitement de ces refus.

Il est à noter une hausse de ce taux tout au long de l'année 2019/2020 et un fort cumul à partir du mois de mars 2020. Ce dernier constat est lié au confinement. Cela conduira à mener une réflexion sur la communication dans l'exercice suivant.

La prestation de transport a été confiée à ONYX ARA. Le traitement des refus de tri est assuré par le SICTOM Sud Allier, dans son usine de valorisation énergétique située sur la commune de Bayet.

Pour l'exercice 2019/2020, le transport a représenté un coût de 86 403 € et le traitement 261 198 €, soit un total de 347 601 €. Cela représente un coût de 150 € HT la tonne.

e) Les recettes des collectivités

Pour la mission de construction et exploitation du centre de tri, les collectivités s'affranchissent d'une part fixe chaque trimestre, à laquelle il convient d'ajouter le prix du transport et traitement des refus de tri.

Sur l'exercice 2019/2020, les collectivités ont ainsi réglé pour la part exploitation :

Exploitation	2019/2020
SICTOM Cérilly	47 646,40 €
SICTOM Nord Allier	475 569,00 €
SICTOM Sud Allier	423 711,40 €
SICTOM Région Montluçonnaise	437 566,79 €
Vichy Communauté	198 741,90 €
TOTAL	1 583 235,49 €

Pour le transport et le traitement des refus de tri, les coûts ont été les suivants :

Refus de tri	2019/2020
SICTOM Cérilly	18 725,64 €
SICTOM Nord Allier	46 244,93 €
SICTOM Sud Allier	67 154,98 €
SICTOM Région Montluçonnaise	141 761,41 €
Vichy Communauté	26 595,69 €
TOTAL	300 482,65 €

Globalement, le tri de la collecte sélective revient à **90€ HT la tonne** aux collectivités du département de l'Allier, traitement des refus inclus.

Les éléments présentés ci-avant sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	2019/2020
Dépenses	1 498 334,61 €
Exploitation réglée IHOL	1 150 733,61 €
Traitement des refus de tri	261 198,00 €
Transport des refus de tri	86 403,00 €
Recettes	2 279 949,12 €
Recettes matières	396 230,98 €
Parts fixes collectivités	1 583 235,49 €
Refus de tri	300 482,65 €
Bilan	781 614,51 €

Le bilan positif de 781 614 euros permet de couvrir les frais d'ALLIER TRI, mais aussi les emprunts bancaires. En outre, si ce résultat est très positif la 1^{ère} année, les dépenses vont augmenter (notamment la part versée à IHOL puisque les frais sont plus importants en phase d'exploitation qu'en phase MSI).

11. Bilan financier

Le projet de bilan financier laisse apparaître un résultat net comptable de + 216 471 €

La synthèse du bilan financier sera transmise après approbation en assemblée générale.

PARTIE B : Perspectives 2020 – 2021

1. Actionnaires

L'actionnariat ne devrait pas connaître d'évolution sur le prochain exercice. Par contre, l'élection des conseils municipaux, puis des conseils communautaires et conseils syndicaux aura un impact sur la représentation des collectivités. Le nom des administrateurs devrait évoluer.

2. Centre de tri

Le centre de tri devrait connaître une année d'exploitation relativement courante, si on excepte tout ce qui a trait à la COVID19.

Cependant, au vu des difficultés de reprise et aux faibles recettes matières, deux pistes seront à étudier :

- Comparer mix plastique et tri poussé, sachant que le centre de tri permet un tri poussé,
- Comparer mix fibreux et tri poussé sur site ou tri poussé sur un autre site, réaliser des études sur l'avenir du fibreux en France et en Europe pour déterminer la meilleure stratégie possible sur le fibreux.

ANNEXES

Annexe 1 : résumé du bilan comptable 2018-2019

www.oreca-ec.fr



Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 16/10/2020

ID : 003-250300217-20201012-AG_DEL201012_02-DE



Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseils Régionaux
de Clermont-Ferrand et d'Orléans

Brigitte BERGEMIN
Gérard MERGUI
Alexis MOUSSERIN
Julien ROSSEEL
Xavier SOLA

SPL ALLIER TRI

PRENDS Y GARDE

RD 779

03230 CHEZY

**COMPTES ANNUELS
AU 30 AVRIL 2019**

19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX

Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04.70.46.95.40

E-mail : oreca@oreca-ec.fr

www.oreca-ec.fr

38, avenue Jean Jaurès
5, route de Varennes
16, cours Fleurus
3, rue de l'Hôtel de Ville

03350 CÉRILLY
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
18200 SAINT-AMAND-MONTROND
18600 SANCOINS

Tél. 04.70.67.54.14 - Fax 04.70.67.58.97
Tél. 04.70.47.71.47 - Fax 04.70.47.71.40
Tél. 02.48.96.54.79 - Fax 02.48.96.81.52
Tél. 02.48.74.51.19 - Fax 04.70.46.95.40

Sommaire

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 16/10/2020

SLOW

ID : 003-250300217-20201012-AG_DEL201012_02-DE

COMPTES ANNUELS	3
Compte de résultat synthétique	4
Bilan - Actif synthétique	6
Bilan - Passif synthétique	7
IMPRIMES FISCAUX	8
Réal simplifié	9
ANNEXE COMPTABLE	18
Annexe des comptes annuels	19
DETAIL DES COMPTES	31
Compte de résultat détaillé	32
Bilan - Actif détaillé	34
Bilan - Passif détaillé	36
ETATS DE GESTION	38
Soldes Intermédiaires de Gestion	39
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	40
Etat des emprunts	42
Liste des immobilisations	43

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le 16/10/2020

SLOW

ID : 003-250300217-20201012-AG_DEL201012_02-DE

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**SPL ALLIER TRI****Du 01/05/2018 au 30/04/2019**

	Du 01/05/18 Au 30/04/19	% CA	Du 01/05/17 Au 30/04/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	135 995	100			135 995	
Montant net du chiffre d'affaires	135 995	100			135 995	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	50 010	37			50 010	
Autres produits	940	1	1 347		-407	-30
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	186 945	137	1 347		185 599	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	105 500	78	50 944		54 555	107
Impôts, taxes et versements assimilés	2 561	2	1 827		734	40
Salaires et traitements	50 920	37	50 509		411	1
Charges sociales	35 598	26	36 655		-1 057	-3
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amortés	336		105		232	221
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges			633		-633	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	194 915	143	140 673		54 242	39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 970	-6	-139 326		131 356	-94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SPL ALLIER TRI

Du 01/05/2018 au 30/04/2019

	Du 01/05/18 Au 30/04/19	% CA	Du 01/05/17 Au 30/04/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	39 910	29	27		39 883	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	39 910	29	27		39 883	
RÉSULTAT FINANCIER	-39 910	-29	-27		-39 883	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-47 880	-35	-139 353		91 473	-66
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	134				134	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	134				134	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-134				-134	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	186 945	137	1 347		185 599	
TOTAL DES CHARGES	234 959	173	140 700		94 259	67
Bénéfice ou Perte	-48 014	-35	-139 353		91 339	-66

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN - ACTIF**SPL ALLIER TRI****Du 01/05/2018 au 30/04/2019**

	Valeurs au 30/04/19		% de l'actif	Valeurs au 30/04/18		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
ACTIF						
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			67			58
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	1 682	498	1 184	1 521		
Immobilisations corporelles en cours	9 898 084		9 898 084	2 065 459		
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 899 766	498	9 899 268	2 066 980	58	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						9
Clients (3)	1 122 283		1 122 283			
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	328 423		328 423	335 113		
Débiteurs divers (3)	15 148		15 148			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 442 997		3 442 997	1 186 162	33	
Charges constatées d'avance (3)	317		317	1 727		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 909 168		4 909 168	1 523 002	42	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	14 808 934	498	14 808 436	3 589 982	100	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF SYNTHÉTIQUE**SPL ALLIER TRI****Du 01/05/2018 au 30/04/2019****PASSIF**

	Valeurs au 30/04/19	% du passif	Valeurs au 30/04/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 500 000)	500 000	3	500 000	14
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-240 103	-2	-100 750	-3
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-48 014		-139 353	-4
SITUATION NETTE	211 883	1	259 897	7
Subventions d'investissement	1 755 700	12	1 055 700	29
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 967 583	13	1 315 597	37
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 090 994	68	400 070	11
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	23 717		9 239	
Fournisseurs, factures non parvenues	63 831		7 466	
Dettes fiscales et sociales	126 419	1	52 517	1
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 327 401	16	1 805 094	50
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	208 490	1		
TOTAL DETTES	12 840 853	87	2 274 386	63
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	14 808 436	100	3 589 982	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

7 619 914

5 220 939

400 967

1 873 419

44